

<https://www.inspe-versailles.fr/Venir-etudier-a-l-INSPE>

Venir étudier à l'INSPÉ

- admin - Archives RI -

Publication date: mardi 3 mars 2020

Académie de Versailles - INSPÉ de l'académie de Versailles

L'INSPÉ de l'académie de Versailles propose des Masters dans le domaine de l'éducation, de la culture et du social. Les cours sont proposés exclusivement en français.

Le service RI de l'INSPÉ est heureux d'accueillir des étudiants de nos universités partenaires et mettra tout en oeuvre pour que la mobilité se déroule dans les meilleures conditions.

" **Pour les étudiants étrangers en deuxième année d'études**, une mobilité dans le parcours licence pluridisciplinaire de CY Cergy Paris université est offerte en nombre limité.

[Pour plus de détails](#)

" **Pour les étudiants étrangers à partir de leur troisième année d'études**, [des programmes d'études](#) ont été élaborés par le service des Relations Internationales de l'INSPÉ de l'académie de Versailles :

■ ces programmes sont destinés aux étudiants de nos [universités partenaires](#) futurs professeurs des écoles et nécessitent une maîtrise de la langue française de niveau B1 au minimum

■ les cours ont lieu sur différents sites de l'INSPÉ à l'exception des cours du CLF qui se déroulent sur le site de CY Cergy Paris université

" Au sein de CY Cergy Paris université, des cours de Français Langue Etrangère sont proposés aux étudiants internationaux par le [CLF](#)

" Une réservation en chambre universitaire est possible

" Formalités administratives :

Vous avez été sélectionné par votre établissement pour effectuer une mobilité à l'INSPÉ, composante de CY Cergy Paris université

Afin de faire une partie de vos études à CY Cergy Paris université, vous devez remplir un dossier de candidature 2020-2021. Ce dossier de candidature vous sera transmis après réception de votre nomination envoyée par votre université d'origine à :

■ [incoming mobility](#)

■ [Maud Kerforne](#) - assistante Relations Internationales du service RI de l'INSPÉ

" Le dépôt de candidature se fait exclusivement entre :

■ **le 1er avril et le 30 avril 2020** pour les étudiants qui arrivent pour le premier semestre ou pour l'année universitaire 2020-2021

Et

■ **le 1er octobre et le 31 octobre 2020** pour les étudiants arrivant pour le second semestre